# COMMENT RESERVER SES BOXES ?

- Rendez-vous sur : https://opendefrance.ffe.com pour toutes réservations de boxes et/ou parcelles
- Pensez à créditer votre compte SIF avant de commencer votre réservation. 50€ d'**arrhes** par boxe et par parcelle ainsi que 10€ de frais de dossier seront automatiquement prélevés **à la réservation**.

1ère Etape - **Rentrer votre code adhérent**

2ème Etape - **Accéder au bon de réservation**

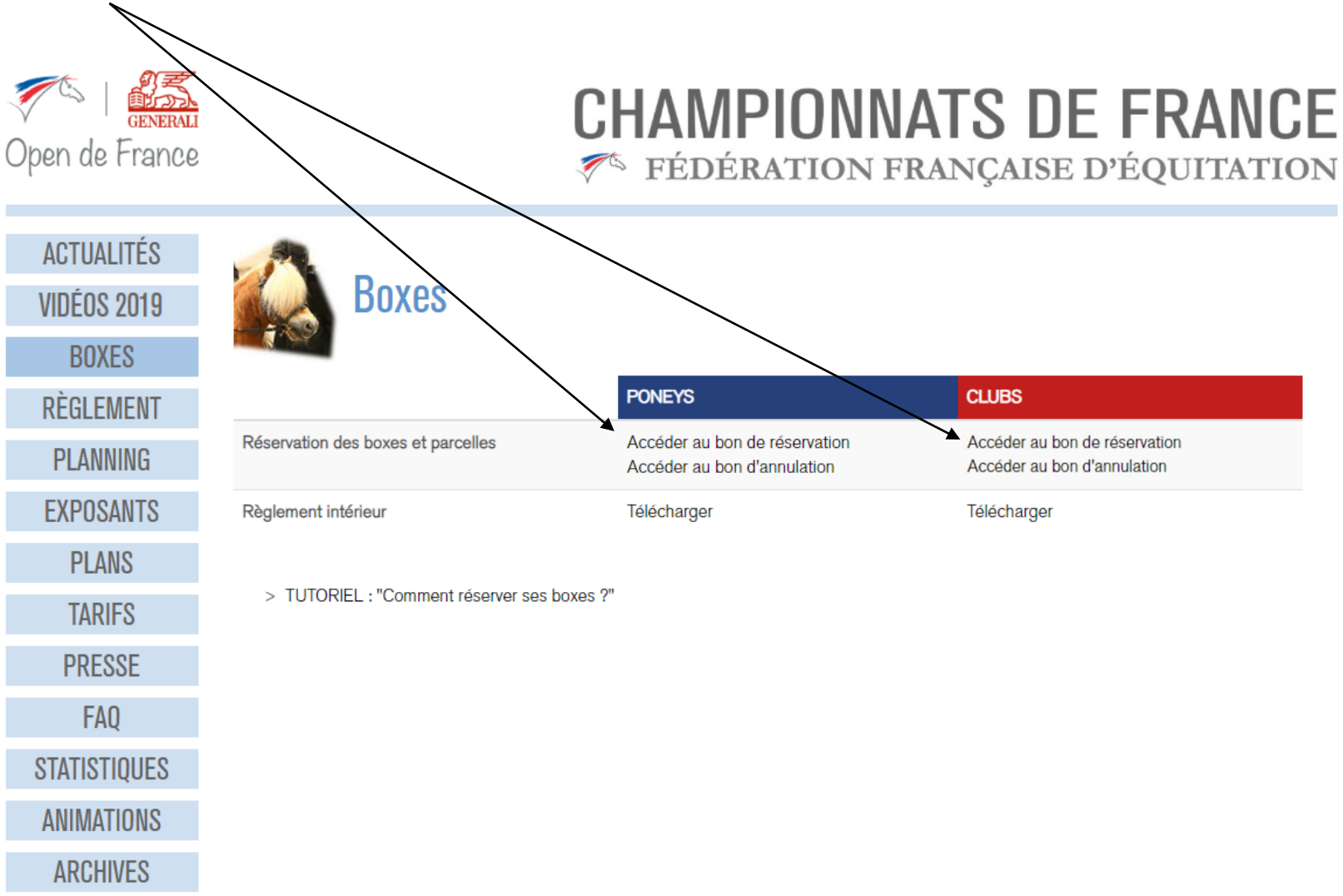

# COMMENT RESERVER SES BOXES ?

## 3ème Etape - Remplir le bon de réservation et valider

*Informations personnelles*

⇨ Renseignez toutes les informations demandées

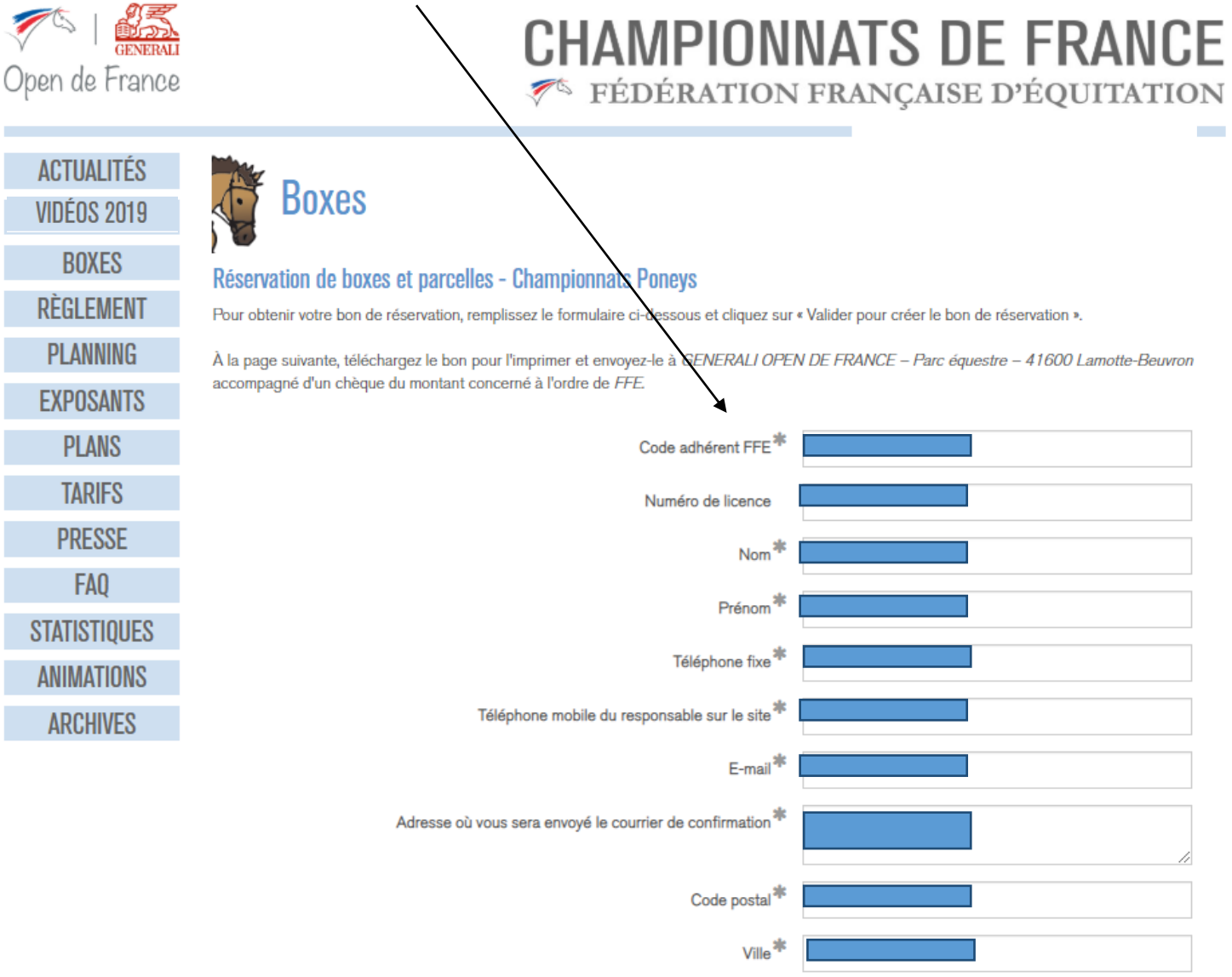

# COMMENT RESERVER SES BOXES ?

⇨ Pensez à vérifier les informations, celles-ci seront utilisées pour l'envoi des documents nécessaires à votre arrivée sur le Parc Equestre *(emplacement boxes et parcelles, macarons, etc …)*.

## *Etalons*

⇨ Pour les étalons, remplissez la case prévue à cet effet

Si vous avez des **demandes particulières** concernant l'emplacement de votre/vos étalon(s), n'hésitez pas à nous le signaler dans la case « commentaire » :

- Si votre étalon doit être impérativement logé dans les boxes rouges (en dur), mais sera séparé du reste de la cavalerie,
- Ou s'il peut rester en boxe démontable en bout d'îlot.

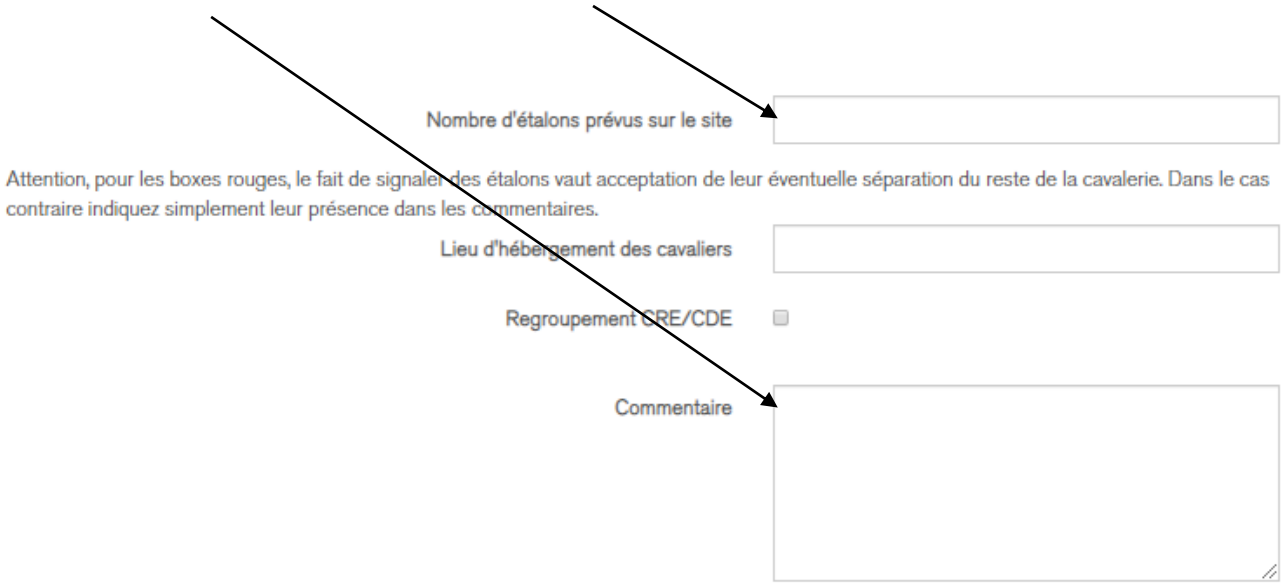

# COMMENT RESERVER SES BOXES ?

## *Attelage*

Pour les personnes possédants un attelage, merci de cocher la case « attelage » afin de vous regrouper et de faciliter vos déplacements.

## *Petits conseils*

- Si vous souhaitez un **regroupement** avec d'autres écuries de votre **CRE**, n'hésitez pas à nous le signaler en cochant la case prévue à cet effet et ajouter dans la case commentaire le nom de votre CRE.

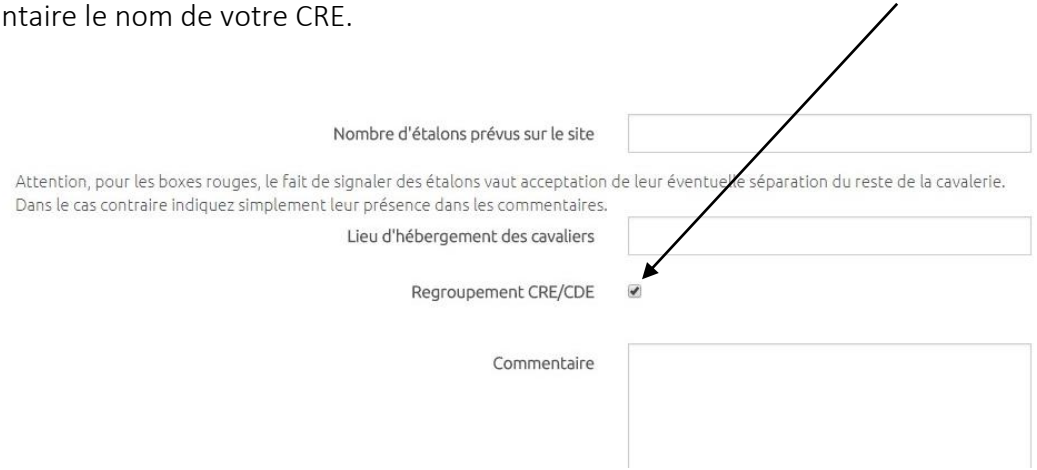

# COMMENT RESERVER SES BOXES ?

- Rendu final une fois le bon de réservation imprimé

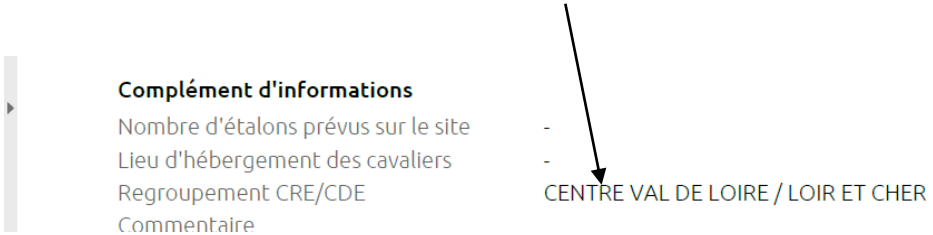


- Si vous souhaitez un **regroupement avec un club en particulier**, n'hésitez pas à nous le préciser dans la case « commentaire » en indiquant le nom exact du club et son numéro de code adhérent (compte SIF)

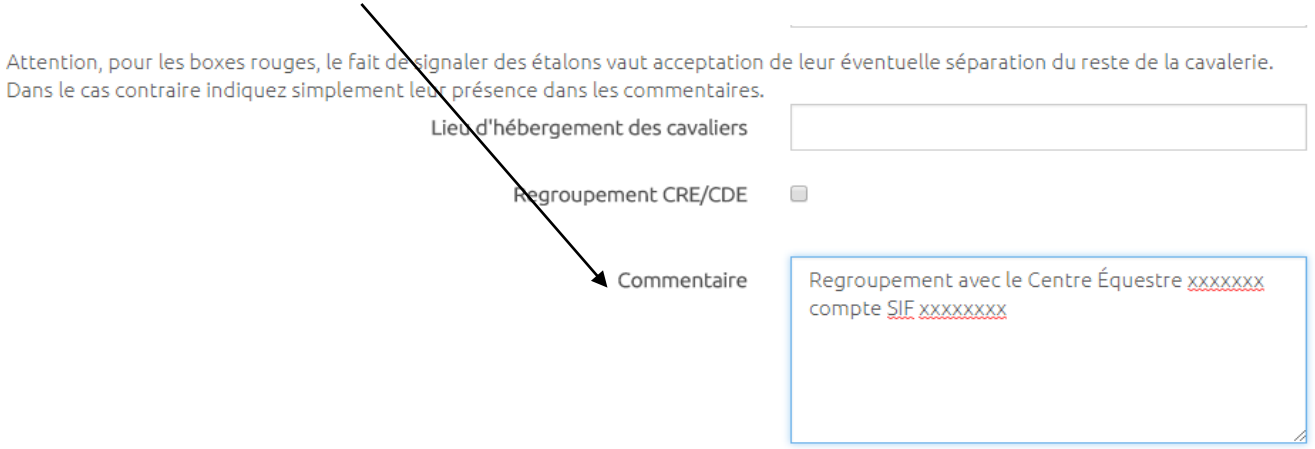

# COMMENT RESERVER SES BOXES ?

- Si vous avez une demande particulière concernant votre **emplacement de boxes et/ou parcelles**, pensez à nous le préciser dans la case « commentaire » et nos services feront le maximum pour y répondre favorablement.

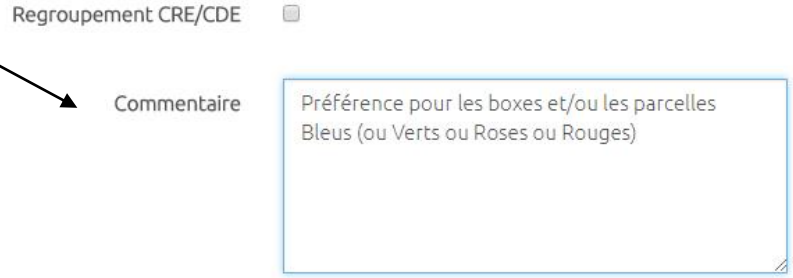


- N'hésitez pas à nous indiquer votre lieu d'hébergement car dans les cas où vous logeriez à l'extérieur, la localisation de votre logement pourra nous aider à attribuer les boxes sur le Parc de façon à ce que l'accès à votre entrée soit la plus simple pour vous.

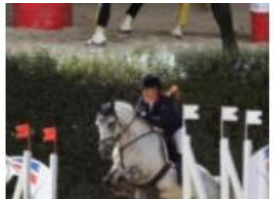

# COMMENT RESERVER SES BOXES ?

*Réservations des boxes et/ou parcelles et branchements électriques*

1. **Indiquez les quantités** de boxes et/ou parcelles et branchements électriques que vous souhaitez.
2. Si vous souhaitez régler la totalité de la réservation via votre compte SIF, cocher la case « Paiement immédiat de la totalité par débit du compte SIF »
3. Avant toute validation, vous devez cocher la case **« j'accepte les conditions de vente ».**
4. Puis VALIDEZ

# COMMENT RESERVER SES BOXES ?

5. Dans le cas où vous n'auriez pas renseigné les cases concernant les **branchements électriques**, une fenêtre POP UP s'ouvrira automatiquement au moment de la validation.

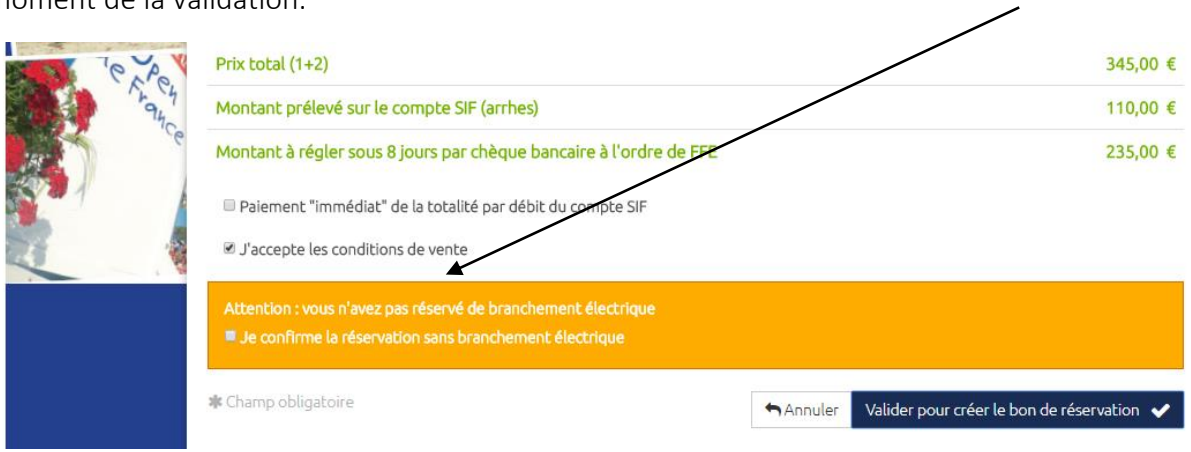


6. Si vous ne souhaitez pas de branchement, cochez la case prévue à cet effet puis validez à nouveau

# COMMENT RESERVER SES BOXES ?

➢ Si vous avez oublié de réserver, indiquez le nombre de branchements souhaités puis validez à nouveau

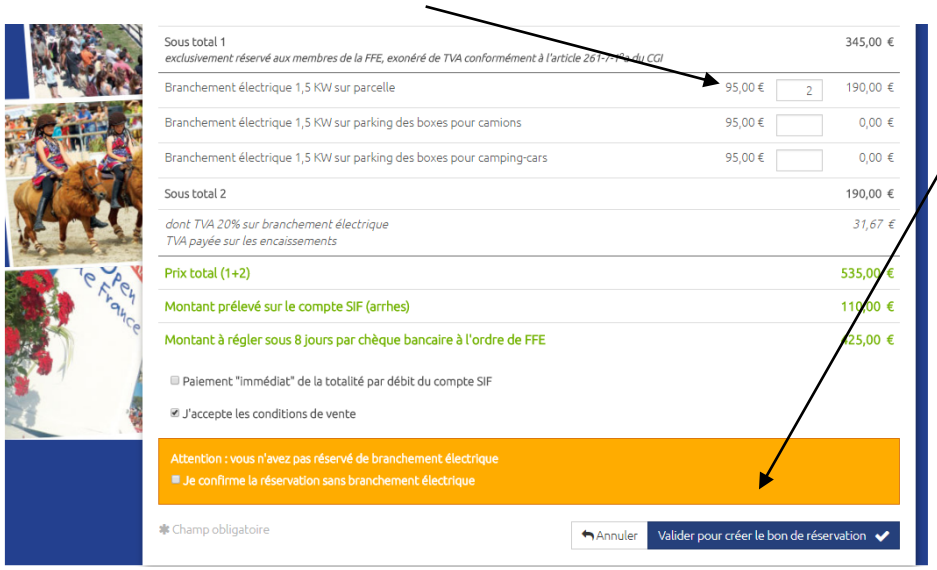


## Branchements électriques

- **Branchements électriques sur parcelle** = Pour tous les types de véhicules qui stationneront sur la parcelle de camping (Camions, Camping-car, Caravane…)

- **Branchements électriques sur parking pour camions** = Pour tous les camions qui stationneront sur les parkings des boxes

- **Branchements électriques sur parking pour camping-cars** = Pour tous les camping-cars qui stationneront sur les parkings des boxes

Un branchement électrique correspond à une prise électrique de **1,5 kW.**

Exemple d'installation : 2 éclairages type halogène : 600W, 1 ventilateur : 200W, 1 ordinateur portable : 150W, 1 réfrigérateur : 150W, 1 chargeur de téléphone : 10W

*Pensez à bien calculer vos besoins avant de réserver !*

# COMMENT RESERVER SES BOXES ?

## 4ème Etape - Imprimer ou télécharger le bon de réservation

La commande validée, vous pouvez maintenant télécharger votre bon de réservation

# COMMENT RESERVER SES BOXES ?

Un mail de confirmation vous sera automatiquement envoyé sur l'adresse mail renseignée qui vous indiquera l'état de votre réservation.

Si vous n'avez pas téléchargé votre bon de réservation dès la réservation, vous le retrouverez en pièce jointe du mail.

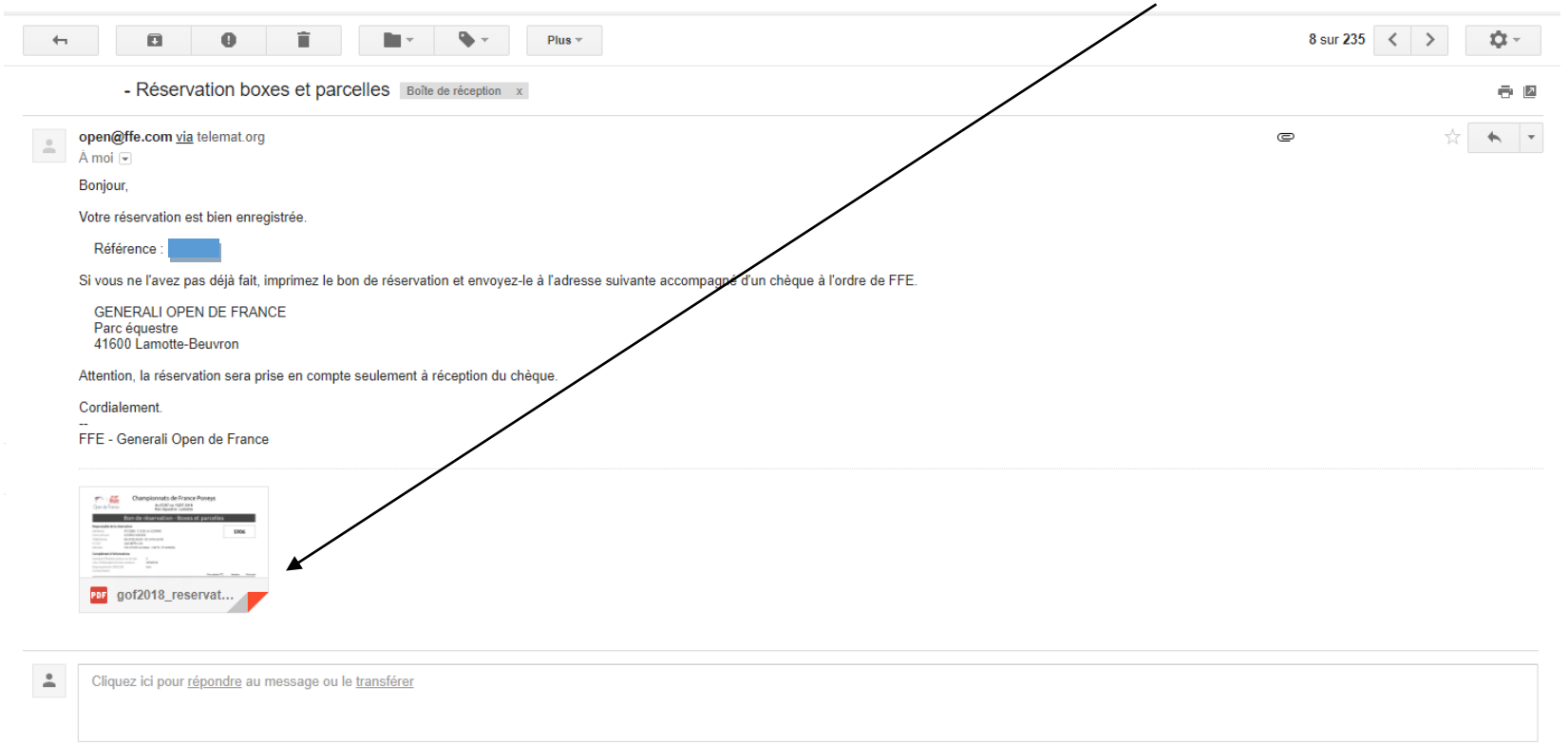

# COMMENT RESERVER SES BOXES ?

Rappel : Votre réservation sera définitivement prise en compte par la FFE à réception du **solde de la facture** et du bon de réservation signé

- ⇨ Si vous avez choisi l'option **« paiement de la totalité par débit du compte SIF »**, au moment de la réservation, merci de nous renvoyer uniquement le bon de réservation signé par mail ou par courrier.
- ⇨ Autrement, **le solde de la facture** (= montant total – les arrhes prélevées sur le compte SIF) devra être envoyé par chèque accompagné de votre bon de réservation signé à l'adresse suivante : Generali Open de France - Parc Equestre Fédéral – 41600 – LAMOTTE BEUVRON
  - ⇨ *Les chèques seront encaissés **après la clôture des engagements.***

# COMMENT RESERVER SES BOXES ?

*Liste d'attente*

Pour rappel, après validation de votre bon de réservation, un mail de confirmation vous sera automatiquement envoyé sur l'adresse mail renseignée qui vous indiquera l'état de votre réservation.

Les réservations sont prises en compte en fonction de la date et de l'heure de validation de la réservation sur internet.

- Si vous recevez un **message de liste d'attente**, c'est que nous n'avons actuellement plus de boxes ou/et parcelles de disponibles sur le site

⇨ Vous serez immédiatement averti par **mail**

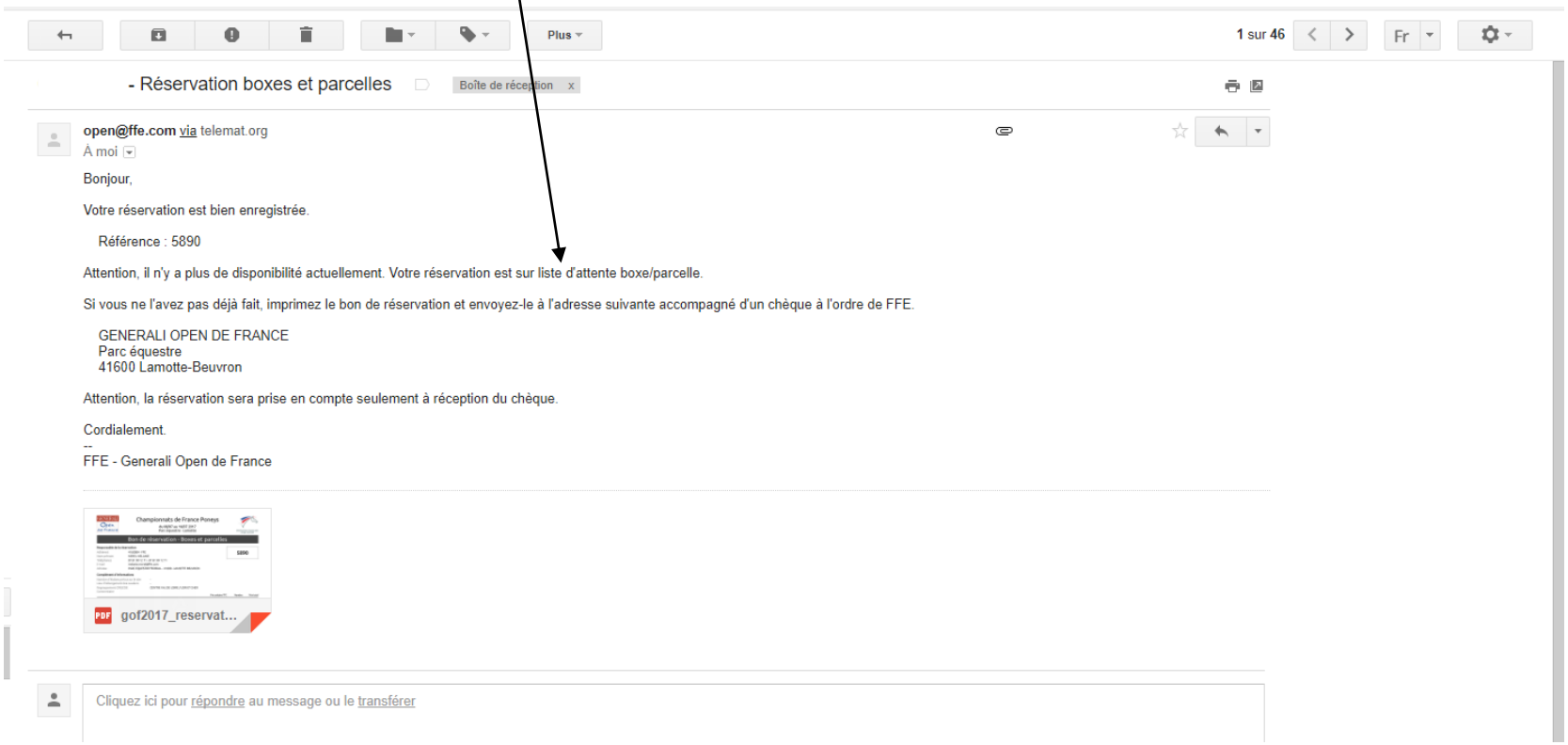

# COMMENT RESERVER SES BOXES ?

- Si des places se libèrent vous serez immédiatement avertis par mail ou par téléphone

*Dans le cas où vous seriez sur liste d'attente, les 50€ d'arrhes par boxe et par parcelle ne vous seront pas prélevées automatiquement sur le compte SIF mais seront à régler par chèque en même temps que le solde de la réservation dans le cas où une place se libèrerait.*

- ⇨ Le chèque ne sera encaissé que si la FFE est en mesure de vous fournir des boxes sur le site du Parc Equestre. *Dans le cas où la FFE ne serait pas dans la capacité de pouvoir vous loger sur le site, votre réservation sera intégralement remboursée.*

# COMMENT RESERVER SES BOXES ?

*Modification du bon de réservation*

- ⇨ Si vous souhaitez **rajouter ou annuler des produits** (boxes – boxes pour 1 nuit supplémentaire – parcelles – branchements) il vous suffit d'accéder au **bon de modification** et de rectifier en indiquant dans les cases la quantité que vous souhaitez ajouter ou annuler puis de valider.

Comme pour la réservation initiale, vous recevrez un mail vous indiquant que votre modification a bien été enregistré

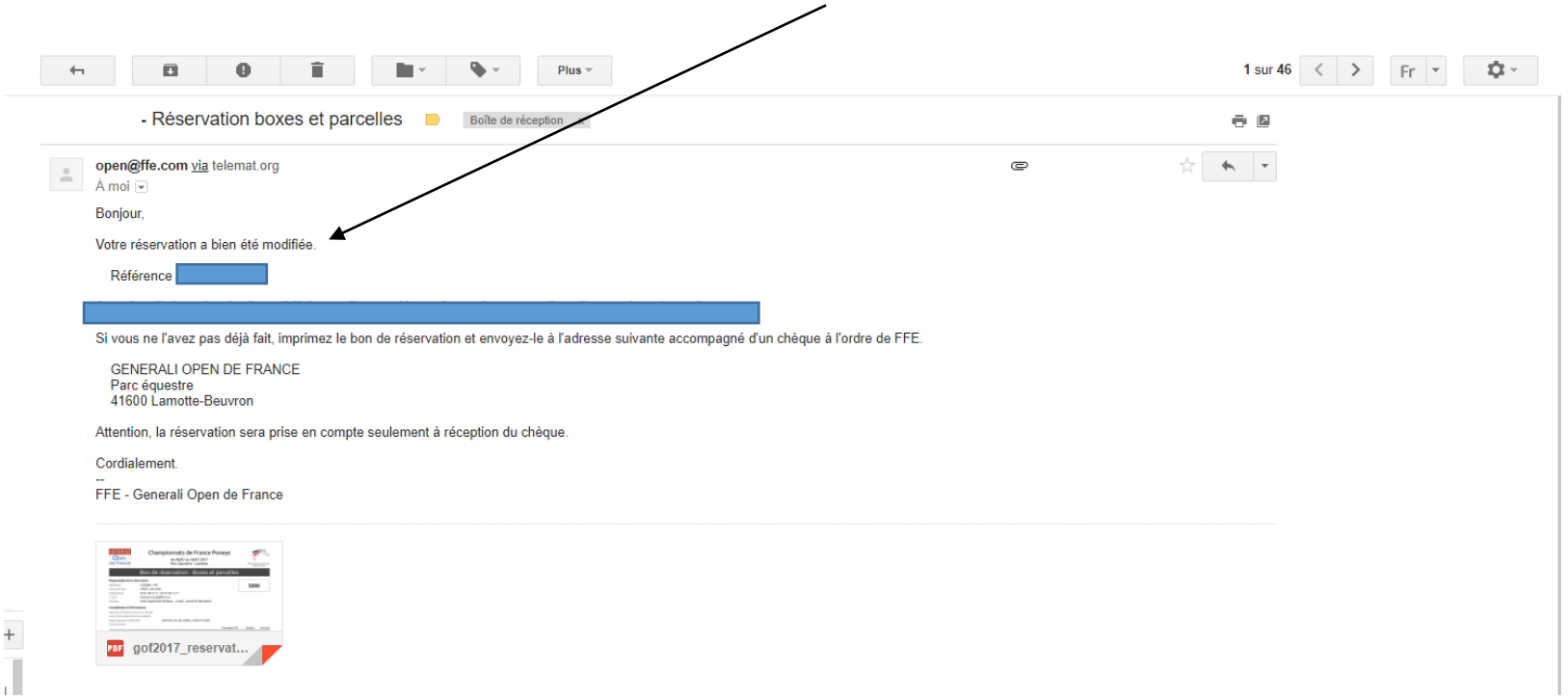


Les quantités supplémentaires seront prises en compte uniquement **à réception du nouveau bon de réservation signé et du nouveau règlement** et **en fonction des disponibilités.**

# COMMENT RESERVER SES BOXES ?

Pour des raisons de simplicité au niveau comptable, nous vous conseillons vivement de refaire **un chèque global** avec le nouveau montant de votre réservation qui apparaitra sur votre **nouveau bon de réservation** que vous pourrez télécharger après la validation de votre nouvelle commande.

A réception de ce dernier, votre chèque initial vous sera retourné par courrier.

Dans le cas d'une modification vous avez également la possibilité de procéder au règlement du surplus directement via le compte SIF en cochant la case prévue à cet effet.

## POUR RAPPEL :

**Modalités d'annulations semaine Poneys**

Les annulations de boxes ou de parcelles sont acceptées **jusqu'au mardi 9 juin à midi.**

Les 50€ d'arrhes par box ne sont pas remboursables, sauf, dans le cas exclusif ou la FFE ne pourrait honorer la réservation.

Les annulations après clôture ne feront l'objet d'aucun remboursement quelle qu'en soit la cause.

**Modalités d'annulations semaine Clubs**

Les annulations de boxes ou de parcelles sont acceptées **jusqu'au mardi 23 juin à midi.**

Les 50€ d'arrhes par box ne sont pas remboursables, sauf, dans le cas exclusif ou la FFE ne pourrait honorer la réservation.

Les annulations après clôture ne feront l'objet d'aucun remboursement quelle qu'en soit la cause.

# COMMENT RESERVER SES BOXES ?

Fin avril / début mai, vous pourrez consulter **l'état des réservations** sur le site du Generali Open de France dans la rubrique « Boxes ».

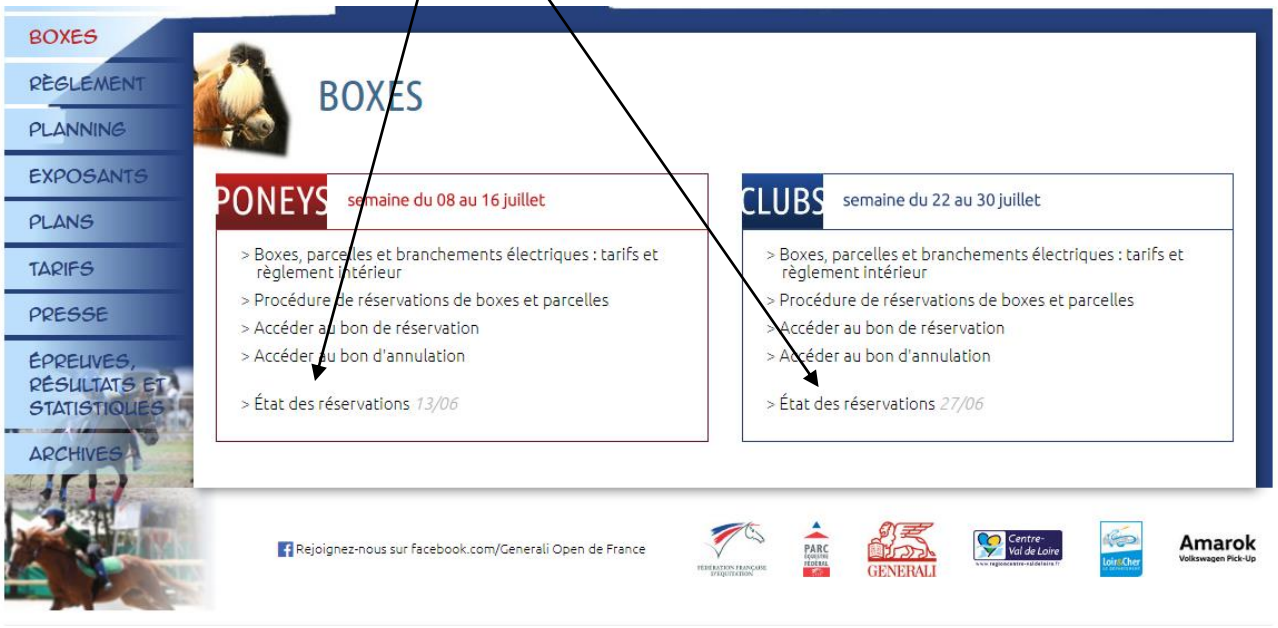


- ⇨ Ce document PDF contient tous les clubs qui seront **logés sur le site** avec le récapitulatif des quantités et des produits réservés
- ⇨ Les clubs sont identifiés et triés par leur **code adhérent**
- ⇨ Ce document sera **mis à jour régulièrement** en fonction de l'évolution des réservations

# COMMENT RESERVER SES BOXES ?

*Derniers conseils*

Avant de procéder à la réservation de boxes, n'hésitez pas à consulter :

- ⇨ **Le règlement intérieur** relatif à la location des boxes et des parcelles

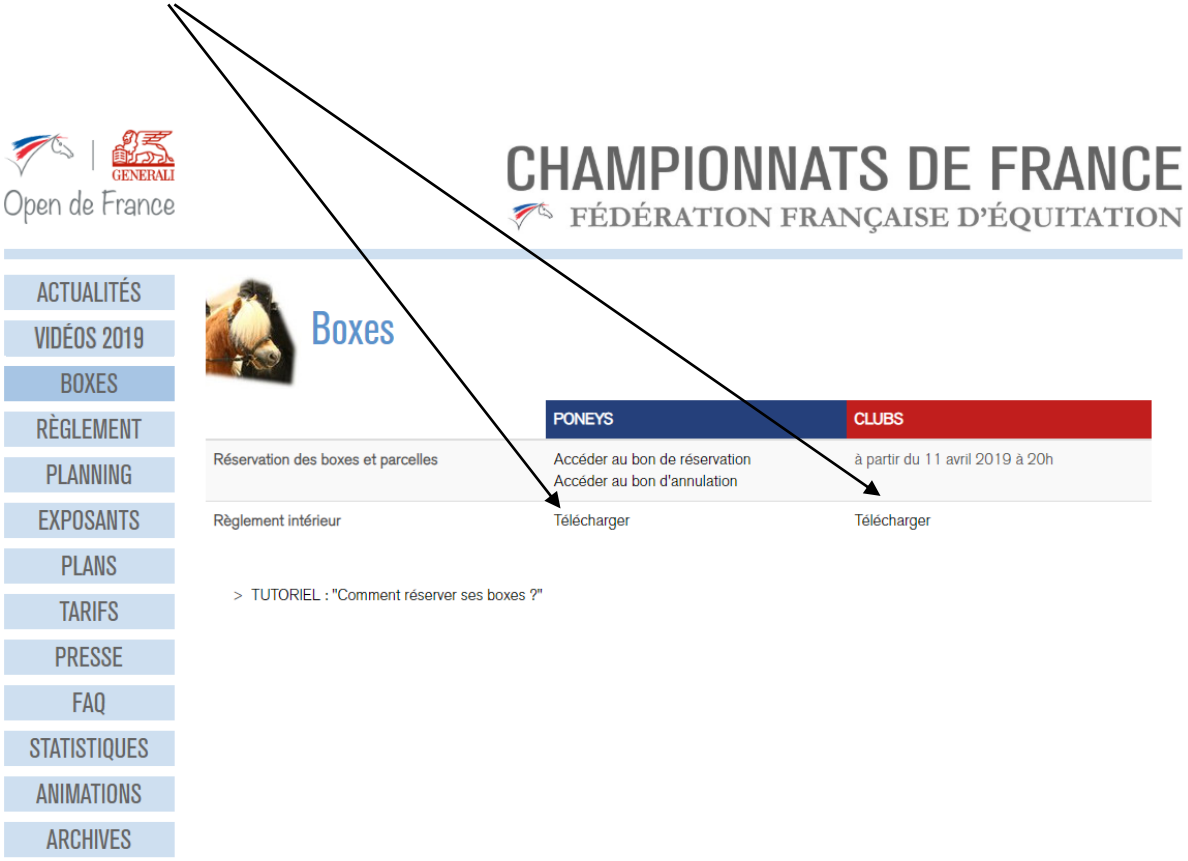


- ⇨ Pensez à conserver vos bons de réservations qui vous serviront de <u>justificatifs comptables !</u>